



Fuite d'eau à mon compteur mais pas de fuite dans mon appartement

Par **cathstan**, le 19/11/2008 à 00:10

Bonjour,

Je vous expose mon problème. Je loue un appartement depuis octobre 2006, ma consommation d'eau pour la première année était de 21 m³, rien d'anormal donc. J'ai reçu ma facture d'eau pour cette année avec un mot de la compagnie des eaux me disant que ma consommation était anormal car j'ai consommé 69m³ pour 12 mois... Du coup j'en parle à mon propriétaire qui me dit qu'il ne sait pas d'où cela peut venir. Après avoir vérifié que rien ne fuyait dans mon appartement, Je suis descendue directement voir mon compteur d'eau dans la cave, et là , surprise, mon compteur est passé de 545m³ (octobre 2008) à 575m³ (novembre 2008), vu que le compteur tournait sous mes yeux et que rien ne coulait chez moi j'ai décidé de couper la vanne. Autre surprise, par la suite mon voisin d'en face est venu me trouver pour me dire qu'il n'avait plus d'eau...mon compteur alimente donc deux appartements...je contacte mon propriétaire qui me dit qu'il a "oublié" de me le dire mais qu'il a tous les numéros du décompteur du voisin et qu'il va me rembourser ce qu'il a consommé. Malgré que tous les chiffres qu'il m'a donné ne sont pas vérifiables les calculs ont l'air bon. Le problème maintenant c'est que il y a apparemment une fuite quelque part car mon compteur compte 1m³ par jour alors que rien ne coule chez moi, et le décompteur du voisin n'indique pas cette fuite non plus car les chiffres ne bougent pas. Un plombier est venu pour vérifier si il n'y a pas de fuite et il n'a rien trouvé...Le compteur continue de tourner "dans le vide" et moi je ne peux pas couper la vanne car mon voisin n'est pas d'accord, ni mon propriétaire d'ailleurs. Le problème c'est que je ne veux pas payer les 30m³ que je n'ai pas consommé (je suis d'ailleurs partie durant 3 semaines et je suis souvent en déplacement), le propriétaire trouve que ce n'est pas à lui de payer...et le pire c'est que je ne peux même pas couper l'arrivée d'eau dans la cave... Seul point positif, la compagnie des eaux a quand même accepté de venir voir d'où peut venir le problème, même si c'est dans une bonne semaine. Pouvez vous me dire si je dois en effet payer pour toute cette eau que je n'ai pas consommé

(sachant que le propriétaire est venu chez moi et a bien constaté que rien ne coulait...), et suis je en droit de couper la vanne d'eau qui est relié à mon compteur?
D'avance un grand merci pour votre aide.